JURIDIQUE

Européennes, des élections nationales ?

Les élections européennes auront lieu le 26 mai 2019, avec un changement : le scrutin se fera dans une circonscription nationale unique où s'affronteront des listes de 79 candidats.

La période des 6 mois est lancée en matière de communication

Les principales règles fixées par le Code électoral pour assurer l'égalité des chances entre les candidats demeurent applicables. Depuis le 1^{er} novembre 2018 nous sommes dans la période où le Code électoral impose



déjà des interdictions et, en particulier, celle, pour les personnes morales de droit public ou de droit privé, d'apporter toute aide à la campagne d'un candidat (articles L. 52-4 et L. 52-8). À cet égard, la diffusion par le Gouvernement sur les réseaux sociaux d'un clip incitant les électeurs à voter figurera, sans doute, parmi les

griefs motivant les requêtes qui ne manqueront pas, au lendemain des élections, devant le Conseil d'État, l'opposition y voyant la mise en valeur des thèmes du parti au pouvoir. La Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP) et le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) auraient déjà reçu des plaintes.

Pourquoi une circonscription et des listes nationales uniques ?

Parce qu'il était apparu, au terme des consultations du chef de l'État en 2017, qu'il était préférable, compte tenu du désintérêt du précédent scrutin, de revenir à un dispositif plus susceptible de mobiliser - le découpage en 8 circonscriptions institué pour rapprocher élus et électorat n'ayant donné aucun résultat. À l'exception des Républicains et de Debout la France, tous les partis s'étaient déclarés d'accord. La loi du 25 juin 2018 a été finalement adoptée, le Conseil constitutionnel ayant censuré les dispositions prévoyant des listes transnationales. Les listes peuvent toujours comprendre des candidats ressortissants de tous les pays de l'Union européenne ayant leur domicile réel ou une résidence continue en France. La France élit, en principe, 74 représentants. Mais, Brexit oblige, il a fallu redistribuer les sièges britanniques.